

## COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

### ARRETE du MAIRE

**OBJET : Autorisation de voirie chemin des Loyers - Entreprise MARIAS Frères  
Traversée de route pour raccordement AEP à une copropriété.**

**ARD2023-121**

**Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,**

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

**VU** la demande présentée par l'Entreprise « MARIAS Frères » en date du 30 octobre 2023 pour effectuer des travaux de raccordement AEP,

**Considérant** que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

### **ARRETE**

**Article 1er** : L'entreprise **MARIAS Frères**, ayant son siège au 1542 route du Fayet - Vervex, 74700 DOMANCY, est autorisée à occuper le domaine public, **chemin des loyers, à partir du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre 2023.**

« Travaux de raccordement AEP ».

Route barrée.

**Article 2** : L'entreprise susnommée prendra toutes les dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public et mettre en place une déviation pour les habitants des lieux.

**Article 3** : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

**Article 4** : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à ses frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

**Article 6** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise MARIAS Frères,
- Monsieur le Brigadier-Chef principal de Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint Gervais,
- Monsieur le Commandant du CPI des Contamines Montjoie,
- La Communauté de communes Pays du Mont-Blanc,

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,  
Le 30/10/2023**

**Le Maire,  
François BARBIER**

